



Compte rendu du conseil municipal

Séance du mardi 26 février 2008

N° 2/2008

Tous les conseillers sont présents

Finances - budget

Le maire donne lecture des comptes administratifs 2007 du budget général, ainsi que des budgets annexes de la Clairière et du lotissement du Clos de Nouvelle. Les trois comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité. Puis les budgets prévisionnels 2008 sont présentés aux conseillers (budget général, la Clairière et lotissement). A l'unanimité, les conseillers approuvent ces trois budgets et votent les subventions accordées à différents organismes ou associations.

Compte administratif 2007

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	152 574,06	48 890,07
Dépenses	129 878,99	82 915,31
Résultat antérieur	4 921,69	-1 631,01
Résultat exercice 2007	22 695,07	-34 025,24
Résultat	27 616,76	- 35 656,25

Budget prévisionnel 2008

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	234 292,00	68 486,76
Dépenses	175 792,00	64 499,25

Vote des subventions

- Bibliothèque départementale de prêt : 76 €
- Centre Leclerc : 50 €
- Comité de Parrainage du Concours National Scolaire de la Résistance et. de la Déportation : 50 €
- Forains (Fête de Francheville) : 152 €
- Harmonie des enfants des sources de la Seine : 150 €
- Coopérative scolaire : 450 €
- SPA Messigny : 60 €
- ADMR : 100 €

Lotissement du clos de Nouvelle

Un appel d'offres a été lancé début janvier afin de réaliser les travaux d'extension de la rue du Clos de Nouvelle. Trois entreprises ont répondu, et la Commission d'Appel d'Offres, après examen des dossiers, a retenu la S.N.C.T.P, entreprise la moins disante. Le conseil a approuvé ce choix et autorise le maire à signer le marché de travaux avec la S.N.C.T.P.

Chaufferie bois

Le 19 février dernier à Saint-Seine-l'Abbaye, le cabinet d'études thermiques C.S.I. a présenté aux délégués des communes intéressées (dont Francheville), l'avant projet définitif des chaufferies bois. Les modifications demandées par les conseillers de la commune de Francheville ont été apportées (remplacement du toit terrasse par un toit traditionnel à deux versants, entrée des camions de livraison des plaquettes depuis la place de l'église et non par la rue de la mare). Le conseil approuve l'avant projet définitif.

Assainissement

Sur les 97 habitations qui doivent être réhabilitées à Francheville et Prairay, 87 ont fait l'objet d'une convention avec le syndicat des eaux et de l'assainissement de Saint-Martin-du-Mont. Cela représente 90 % des habitations et nous permet d'obtenir une subvention de 50 % de la part du Conseil Général. La subvention de l'Agence de l'Eau représente, quant à elle, environ 25 % du montant total des travaux. Une somme de 48000 euros a été inscrite au budget communal afin que toutes les installations soient subventionnées à 80%.

Début mars, le syndicat des eaux et de l'assainissement de Saint-Martin-du-Mont examinera les dossiers de candidature des entreprises intéressées par la réalisation des travaux, qui pourraient débuter en avril. Une liste est en cours d'élaboration afin de prioriser les interventions chez les particuliers. Les propriétaires souhaitant que les travaux se déroulent chez eux dès le printemps, à l'automne, ou plus tard doivent se faire connaître auprès du maire, si ce n'est déjà fait.

Lors des travaux, l'ancienne décharge servira de place de dépôt de matériel pour l'entreprise chargée de la réhabilitation des assainissements. Durant tout le temps de son intervention, la décharge demeurera donc fermée.

La Clairière

Lors du changement de gérant à la Clairière, un état des lieux a été réalisé par Maître Astruc, huissier de justice à Dijon. Cet état des lieux a fait apparaître plusieurs détériorations qui obligent à la réalisation de travaux (dalles cassées, papier peint déchiré, moisissure...). Après délibération, le conseil décide de retenir une somme de 1000 Euros sur la caution à reverser à M. Jérémy Bonnerot-Festa.

Bois

Le débardage du bois coupé en Fort Julien va prochainement être entrepris. Une partie de ce bois sera entreposée quelques jours en bord de route, le long de la départementale menant à la D971, dans la ligne droite après la combe au diable et le chemin du garde. Pendant quelques jours, nous vous demandons d'être prudent en abordant cette portion de route car des camions y stationneront.

Divers

M. Grégoire, dont la maison est en cours de construction rue des Bordes, propose de la terre végétale provenant des fondations de son habitation. Vous pouvez prendre contact avec lui au 03.80.35.34.12.